Plan de Sauvegarde de l'Œdicnème criard : résumé du rapport annuel 2020 (ADLAM *et al.*)

Mélanie SILLON-HUGON, Camille MIRO, Paul ADLAM, Dominique TISSIER

Le plan local de sauvegarde de l'Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus* dans l'Est lyonnais et Porte de l'Isère a été lancé officiellement le 30 avril 2015 avec la signature de tous les partenaires. Son objectif est de trouver des solutions permettant d'allier la conservation de l'Œdicnème, en maintenant l'effectif nicheur (de l'ordre de 80 couples), et l'aménagement d'un territoire à forts enjeux économiques, tout en préservant 12000 ha de surfaces agricoles. 2020 était la sixième année de suivi de terrain.

Photo n°1 : Entrée d'une parcelle en mesure compensatoire, les Roberdières, Chassieu, D. TISSIER

Le Département du Rhône abrite environ 300 couples d'Œdicnèmes criards (TISSIER 2006), dont quelques dizaines aux portes ou à l'intérieur même de l'agglomération lyonnaise, ce qui doit constituer un cas unique en Europe. L'espèce, protégée et classée en annexe 1 de la Directive Européenne 79/409/CEE (dite directive "Oiseaux"), est étudiée par la LPO-Rhône depuis 1998.

On conçoit que la proximité de la ville soit la source de menaces fortes, en particulier dans l'Est lyonnais, vaste plaine alluviale vouée en grande partie à un usage agricole basé sur des grandes cultures, formant de fait un habitat favorable à l'Œdicnème. L'absence de relief et la densité du réseau viaire a favorisé l'urbanisation de ce territoire. De plus, les politiques d'urbanisme de ces 45 dernières années confortent le développement démographique et économique de cette partie de l'agglomération lyonnaise.

Cette tendance de fond s'est concrétisée par des projets de grands aménagements, tels que le Stade de l'OL, des voiries (LY12) ou des zones commerciales (Village de marques de Villefontaine), des extensions de Z.I., qui ont tous impacté les zones de nidification de l'Œdicnème.

Dans ce contexte, la DREAL a suggéré la mise en place d'un plan de sauvegarde. La Métropole de Lyon a lancé une étude qui a permis de définir les mesures à mettre en place. Cette étude réalisée par les bureaux d'étude Latitude UEP et Apus, a été publiée en 2014 et validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSPRN) la même année.

Ce Plan Local de Sauvegarde, unique en France, s'applique à un vaste territoire de 66000 ha (carte n°1) dont 27520 favorables à l'espèce, à cheval entre les départements du Rhône (32 communes) et de l'Isère (14 communes) et abritant environ 90 couples nicheurs.
Plusieurs partenaires y sont associés : la Métropole de Lyon, les communautés de communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et du Pays de l'Ozon (CCPO), la communauté d'agglomération des Portes de l'Isère (CAPI), la DREAL Rhône Alpes, les Chambres d'Agriculture du Rhône et de l'Isère, les carrières UNICEM et les associations animatrices du plan : **la LPO Rhône** et l'association Porte de l'Isère Environnement (**APIE**).

Le Plan est entré dans sa phase d'animation active de terrain en mars 2015 et bénéficie du travail de 4 salariés des associations LPO-Rhône et APIE et le concours très actif de plusieurs de leurs adhérents bénévoles pour mener à bien le recensement des couples et les actions de protection. Le temps imparti en 2020 a été estimé à **292 journées de travail (dont 61% salariées)**.

Un total de 111 couples nicheurs a été trouvé en 2020, pour partie (39%) dans les zones agricoles, cultures (dont 81% de maïs), et pour partie (61%) dans des zones non agricoles, carrières en exploitation, friches industrielles, chantiers en cours, parkings, aéroports, postes électriques et bassins de rétention d'eaux. Ces derniers constituent des sites artificiels appréciés par les oiseaux dans l'Est lyonnais (TISSIER 2017), ce qui n'a jamais été rapporté ailleurs en Europe. À noter comme l'an dernier, la meilleure utilisation par l'espèce des zones compensatoires en gravier (14 couples) déjà installées à Chassieu, Saint-Laurent-de-Mure et Saint-Priest.

81 couples ont niché avec certitude avec 109 nids ou nichées. Ceci comprend les pontes de remplacement fréquentes pour cette espèce après échec d'une première ponte, et les deuxièmes pontes après réussite d'une première.

Pour ces 81 nids, 61 ont eu un succès certain ou probable, soit environ 57% de réussite. 2020 est comme 2019 l'une des années les plus favorables pour l'espèce. Les conditions climatiques y ont été bonnes, avec une sécheresse au printemps et l'absence d'épisodes froids ou pluvieux durant la période d'incubation. Le nombre de couples trouvés est également le plus important depuis 2015.
À noter la ponte la plus précoce jamais enregistrée, au 8 mars 2020, à Genas. Mais des poussins ont été notés dans l'aéroport Saint-Exupéry le 27 mars avec ponte estimée dans les 2 ou 3 premiers jours du mois.

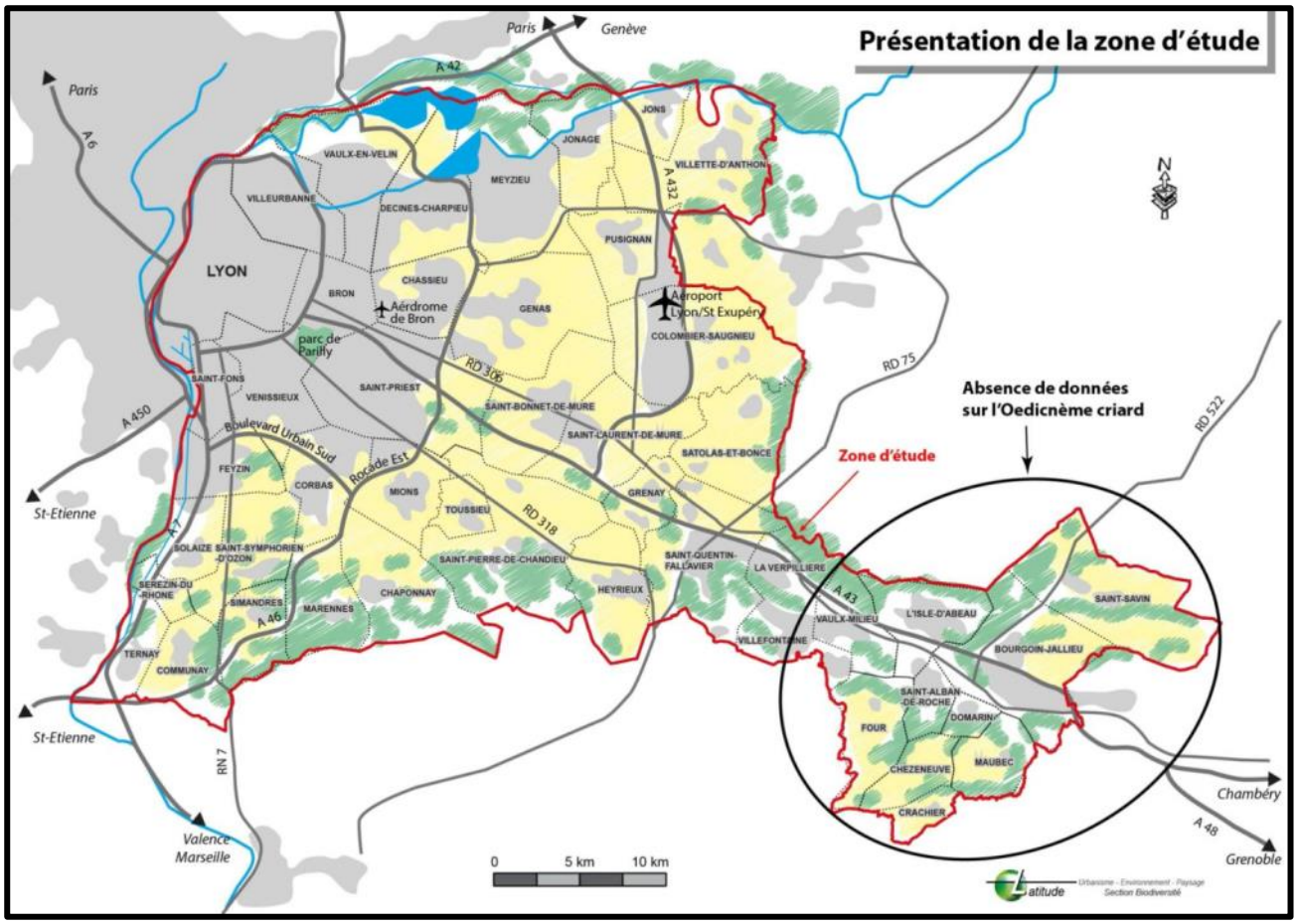

Carte n°1 : zone d'étude du Plan de Sauvegarde du Grand Est lyonnais

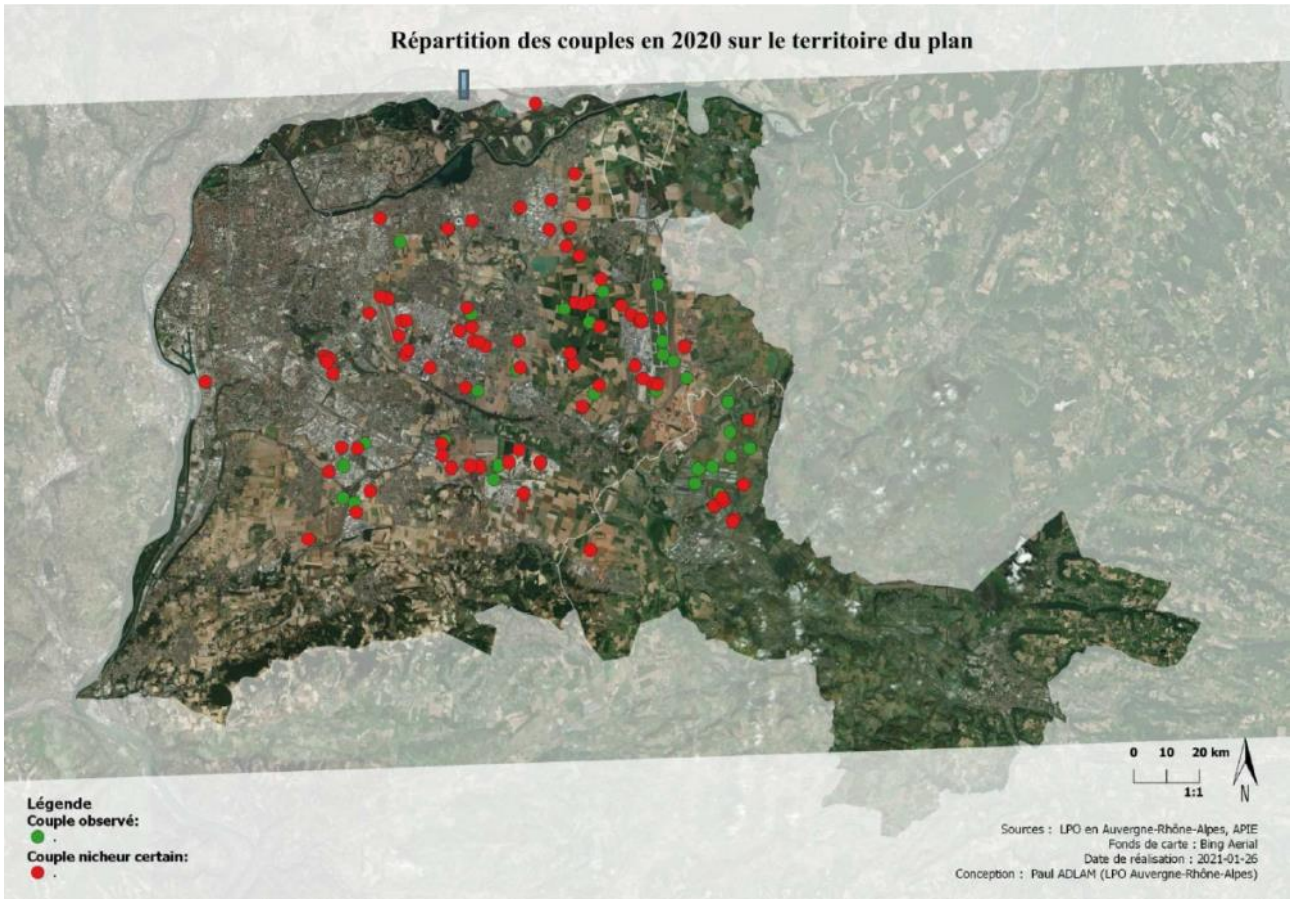

Carte n°2 : répartition des couples nicheurs en 2020

Les sites de nidification ont été regroupés en plusieurs secteurs :

1. Chassieu, aérodrome de Bron et EUREXPO, ancienne ZAC Berliet (16 couples, dont 8 succès)
2. Plaine de Corbas-Mions et carrière PERRIER (11 couples, dont 3 succès connus)
3. Plaines de Manissieux et Genas-Ratabizet (12 couples, dont 5-6 succès)
4. Plaine de Genas, Pusignan et Saint-Exupéry (33 couples dont 7 dans l'aéroport et 5 au bassin d'orage – 15 succès certains ou probables)
5. Miribel-Jonage et plaine de Meyzieu (11 couples dont au moins 5-7 succès)
6. Plaine d'Heyrieux et carrières (12 couples dont 6 couples en carrière, 4-6 succès)
7. Nord-Isère (16 couples avec 8 succès certains).

- Dans le secteur 1, le nombre de couples a nettement augmenté malgré la construction de bâtiments sur deux parcelles en ZI. Les zones de compensation ont bénéficié à l'espèce ; un parking de Castorama a été utilisé avec succès. De même que des friches en attente de construction avec 6 couples sur l'ancienne ZAC Berliet. Un nouveau couple a été trouvé dans l'entreprise Komat'su à Saint-Priest, mais il était aussi présent (mais non détecté) en 2019.

- Dans le secteur 2, la friche de Corbèges-et-Taches à Corbas, vaste ensemble de 28 ha, où une zone d'activités est en cours de construction, un couple a quand même niché, mais la parcelle de compensation nouvelle n'a pas encore été utilisée. Les couples en friche industrielle sont fortement menacés. Le site industriel de Saint-Fons trouvé en 2019 a vu un couple. À noter aussi 3 couples dans la plaine de Corbas, mais aucun cette année sur le plateau des Grandes Terres.

- Dans le secteur 3, 12 couples au lieu de 16 en 2019 ont été trouvés. 8 couples sont en zone agricole ; la plupart des sites situés en ZI sont menacés de façon directe. Le site de la Z.I. de Pierre Blanche à Manissieux est maintenant entièrement construit et les deux couples n'ont pas été relocalisés. Deux zones de compensation ont été créées, mais à quelques kilomètres et pas dans ce secteur.

- Le secteur 4 reste le plus important en nombre de couples, notamment agricoles. On constate une baisse par rapport à 2019 (33 au lieu de 39). Les bassins de rétention autour de l'aéroport ont permis à 8 couples de nicher sur 3 sites, dont le bassin d'orage qui accueille régulièrement une colonie inhabituelle chez cette espèce plutôt solitaire. On notera que le succès de reproduction y est faible. En l'absence de dérangement, une pression de prédation accrue ou une compétition entre couples sont probables. Notons un couple dans la carrière de Saint-Exupéry en voie de remblaiement et 3 en zones compensatoires. Le seul couple en position précaire est celui qui continue de nicher sur une zone industrielle à proximité du village de Colombier.

- L'effectif du secteur 5 est resté stable avec 10 couples, dont 3 seulement dans la plaine agricole de Jonage. Deux couples ont niché en zone compensatoire (Panettes/Grand Stade et plaine de Jonage) et 3 dans des friches industrielles de Meyzieu et Décines-Charpieu.

- Lee secteur 6 passe à 12 couples dont 3 dans des zones compensatoires (dont celle de la Fouillouse) et 6 en carrières. Un couple a niché dans le poste électrique de Mions.

- En nord-Isère, 16 couples ont été observés, dont 8 en milieu agricole, 4 en entreprises, 2 dans le poste électrique du Chaffard, 1 en bassin de rétention et 1 sur la mesure compensatoire du projet The Village. L'oiseau bagué en 2018 (bague FK posée à CargoPort), retrouvé à Satolas-et-Bonce avec deux poussins en 2019, s'est à nouveau reproduit.

Des actions de protection dans des parcelles cultivées (signalement du nid par deux piquets) ont été menées pour **24 nids**, en collaboration avec les agriculteurs. Nous avons pu noter un bon accueil des agriculteurs contactés grâce à la collaboration des Chambres d'Agriculture. Dans **11 cas**, on a eu éclosion de façon certaine. Le taux de réussite des nichées sur les nids protégés est estimé à 70% soit un niveau nettement supérieur à celui des années précédentes, en partie peut-être grâce à des piquets plus petits avec un marquage bleu qui ont été utilisés, suite aux échanges avec le CNRS de Chizé.

14 nids en milieu non-agricole ont été protégés, dont 5 à la ZAC Berliet, 4 en carrières et 2 en entreprises. La protection y a également bien fonctionné, avec un taux de succès de 76%. Pour certains nids, en particulier dans les carrières, la méthode de protection a simplement consisté à notifier au gestionnaire du site la présence de l'espèce et la nécessité de ne pas intervenir durant la reproduction, mais sans balisage.

Ces zones industrielles et friches sont relativement peu dérangées à court terme par les activités humaines, puisqu'il s'agit souvent de parcelles en attente de construction. La prédation par les chats domestiques errants, probablement souvent nocturne, y est malheureusement impossible à éviter !

Photo n°2 : Couple d'Œdicnèmes criards, entreprise Komat'su, Saint-Priest, juin 2020, D. TISSIER. Un des deux oiseaux a été le premier à être équipé d'une balise GPS en juin 2020.

Photo n°3 : Pose d'une balise GPS et bagues B24 à Manissieux, septembre 2020, D. TISSER.

Baguage de poussins et étude de la dynamique spatiale

2018 avait vu les premières poses de bagues. Cette action, appelée E1 dans le Plan de Sauvegarde, intégrée dans un programme national piloté par **ECOIND-Consult** sous la direction de Steve AUGIRON et validé par le CRBPO du Muséum National d'Histoire Naturelle, s'est poursuivi en 2019 avec le baguage d'un adulte et de 30 poussins, puis en 2020.

Tableau des bagues de 2020

Commune	Lieu-dit	Habitat	Code bague	Date	Âge	Pose de GPS
Saint-Priest	La Fouillouse	Mesure compensatoire	A81	27-mai	Poussin-35 jours	
Bron	Aérodrome de Lyon-Bron	Parking	A82	27-mai	Poussin-38 jours	
Bron	Aérodrome de Lyon-Bron	Parking	A83	27-mai	Poussin-38 jours	
Décines-Charpieu	Les Panettes	Mesure compensatoire	A84	27-mai	Poussin-24 jours	
Décines-Charpieu	Les Panettes	Mesure compensatoire	A86	27-mai	Poussin-24 jours	
Décines-Charpieu	Les Bruyères	Friche	A87	03-juin	Poussin-30 jours	
Saint-Bonnet-de Mure	Mézely	Agricole	A88	03-juin	Poussin-40 jours	
Saint-Priest	Plaine de Manissieux	Parking	A89	08-juin	Poussin-25 jours	
Colombier-Saugnieu	Bassin d'Orage	Bassin	A91	08-juin	Poussin-24 jours	
Colombier-Saugnieu	Bassin d'Orage	Bassin	A99	08-juin	Poussin-24 jours	
Genas	Ratabizet-Nord	Friche	A92	11-juin	Poussin-35 jours	
Pusignan	Les Panettes	Agricole	A93	17-juin	Poussin-28 jours	
Saint-Priest	Champ-Dolin	Friche	A95	19-juin	Poussin-40 jours	
Saint-Priest	Champ-Dolin	Friche	B10	19-juin	Adulte	Oui
Saint-Priest	Laleau	Mesure compensatoire	A97	19-juin	Adulte	Oui
Saint-Priest	La Fouillouse	Mesure compensatoire	B11	19-juin	Adulte	
Saint-Bonnet-de Mure	Carrière GRL	Carrière	A98	02-juil	Poussin-31 jours	
Saint-Laurent-de Mure	Carrière CSL	Carrière	B12	02-juil	Poussin-40 jours	
Corbas	Montmartin	Bassin	A96	02-juil	Poussin-26 jours	
Genas	Les Grandes Terres	Bassin	B04	16-juil	Adulte	Oui
Genas	Ratabizet-Nord	Friche	B01	16-juil	Adulte	
Chassieu	Golf	Mesure compensatoire	B08	17-juil	Adulte	Oui
Bron	Aérodrome de Lyon-Bron	Parking	B02	17-juil	Adulte	
Bron	Aérodrome de Lyon-Bron	Parking	B03	17-juil	Adulte	
Saint-Bonnet-de Mure	Vérière	Agricole	B13	20-juil	Poussin-30 jours	
Saint-Priest	Gaufraide	Friche	B05	21-juil	Poussin-35 jours	
Saint-Priest	La Fouillouse	Mesure compensatoire	B06	21-juil	Adulte	Oui
Chassieu	Golf	Mesure compensatoire	B09	27-juil	Poussin-25 jours	
Genas	Ratabizet-Nord	Friche	B14	16-août	Poussin-28 jours	
Genas	Ratabizet-Nord	Friche	B15	16-août	Poussin-28 jours	

En 2020, 27 poussins ont été bagués au cours de la saison. Pour la première fois, la pose de balises GPS a été réalisée sur 9 oiseaux adultes et un juvénile sous la responsabilité de Steve AUGIRON, responsable du programme national sur l'Œdicnème et agréé pour cette opération.

> Chaque oiseau est muni de deux bagues métalliques du CRBPO et de deux bagues de couleur bleue avec lettres blanches visibles à distance. Des mesures biométriques sont réalisées par Arnaud LE DRU, bagueur agréé bénévole de la LPO-Rhône, avec l'aide des salariés.

La capture des adultes a été réalisée à l'aide de filets, aussi bien sur les sites de nidification que dans les rassemblements postnuptiaux.

Un article de *l'Effraie* sera prochainement consacré aux résultats obtenus grâce aux signaux des GPS. Notons simplement ici que certains oiseaux fréquentent les toits de grands bâtiments en zone commerciale ou industrielle !

Parmi les oiseaux bagués les années précédentes, 3 ont été trouvés nicheurs en 2020.

- FK, bagué en 2018 dans un bassin de l'aéroport St-Exupéry et nicheur en 2019 à Satolas-et-Bonce, a été retrouvé en 2020 dans la même zone.
- KS, bagué en 2019 dans une zone agricole, a été retrouvé dans une parcelle agricole de la même commune à 2,7 km au nord, où il a niché avec succès.
- HO, bagué en 2019 dans une zone industrielle de Manissieux, a été observé en compagnie d'un jeune volant sur le parking d'EUREXPO à Chassieu.

Les parcelles en mesure compensatoire

Au fur et à mesure de la réalisation de projets ayant un impact sur le territoire, des mesures compensatoires en faveur de l'espèce ont été mises en place ou sont en cours de réalisation.
7 porteurs de projets ont entamé en 2020 l'aménagement de mesures avec l'accompagnement des associations LPO et APIE ou ont eu une présentation du programme et 2 sont accompagnés dans leur démarche d'adhésion.

Les mesures compensatoires déjà réalisées, ou en cours sur le territoire, font l'objet d'une évaluation.

Photo n°4 : Une des zones compensatoires du stade de Décines, près des parkings à Meyzieu (les Panettes), P. ADLAM

- **Meyzieu Les Panettes – *2 zones entre parkings 2x1 ha* (stade Aulas) :** l'arrêté préfectoral n°2012-552 prévoyait la gestion d'une zone de 2 ha aux Panettes, l'aménagement et la gestion spécifique de la parcelle BO32 (2 ha) ainsi que l'entretien de 10 ha de parcelles favorables à l'Œdicnème. En 2020, deux zones sont opérationnelles, avec deux sites situés à proximité l'un de l'autre, dans l'enceinte des parkings du stade. Un couple s'est reproduit avec deux poussins qui ont été bagués le 27 mai 2020. Un autre couple était présent dans l'emprise du stade, dans une parcelle où des travaux ont été entrepris en 2020. Le dossier suit son cours.
- **EUREXPO et aérodrome de Bron– *3 zones, 7 ha en galets et 6 ha en prairies ou cultures* (accès LY12 à EUREXPO et stade)** : un couple a niché, avec succès en 2è ponte dans la parcelle en gravier au nord de l'aérodrome. Un des adultes a été équipé d'un GPS le 17 juillet et un poussin a été bagué le 27 juillet. L'accès par des personnes malveillantes ou ignorantes est encore possible malgré la barrière installée cette année. Un panneau de signalisation de la nidification serait à prévoir. Un couple est présent en avril-mai dans la grande parcelle AU3 le long de l'aérodrome, mais la végétation empêche l'observation de la nidification. Notons que cette zone a été débroussaillée durant l'hiver 2019-2020. Mais il faut y prévoir une barrière et/ou une signalisation limitant l'accès aux voisins accompagnés de leur chien.
  La parcelle dite « *in situ* » n'a pas été occupée et semble envahie par la renouée et fréquentée par des chiens et des gamins !
- **Saint-Priest *La Fouillouse 12 ha* (ZAC Berliet)** : pour la 2è année, un couple s'y est reproduit avec un jeune bagué le 27 mai. Notons qu'il y a encore des couples (5 en 2020) dans l'ancienne ZAC Berliet (avec même un groupe hivernant) où les constructions n'ont pas débuté.
- **Saint-Laurent-de-Mure *Forêt Charles 3,5 ha* (parking Mike de l'aéroport)** : un couple a tenté de se reproduire mais sans succès. Il semble que la parcelle a été utilisée par des tireurs à l'arc ! Un panneau d'explication serait le bienvenu !
- **Une deuxième parcelle de 1,17 ha, localisée au lieu-dit Parmagne, e**st située dans l'enceinte même de l'Aéroport de Lyon Saint-Exupéry, avec un couple et un poussin en 2020.
- **Aéroport Saint-Exupéry *aménagement de site 2,4 ha* (voies de circulation)** : un couple était présent, mais sans reproduction détectée. Le suivi est assuré par le service du péril aviaire de l'aéroport.
- **Site du *« 6 Park »* :** cette nouvelle parcelle est une mesure compensatoire réalisée d'après les préconisations du plan, d'une surface totale d'un hectare, composée de 5000 m² de galets et 5000 m² de pelouses. Elle se trouve dans une zone agricole au lieu-dit la Fouillouse, à Saint-Priest. En 2020, les travaux d'aménagement étaient terminés et un couple s'est reproduit, semble-t-il avec succès d'après les signaux GPS d'un des adultes présent jusqu'en août.
- **Site PN11 – Déviation RD147 :** la réalisation de cette déviation à St-Pierre-de-Chandieu, sous la maîtrise d'œuvre du département, a entrainé l'aménagement d'une parcelle compensatoire pour l'Œdicnème. Il s'agit de la première mesure réalisée d'après les préconisations du plan. D'une surface d'un ha, elle comprend 5000 m² de galets et 5000 m² de pelouses rases. Un couple s'est cantonné sur la zone, mais sans preuve de nidification**.** L'ensemble est clôturé, mais on n'observe pas de reproduction depuis 3 ans, peut-être à cause de prédateurs.
- **Village de marques de Villefontaine (Isère)** : la parcelle est plus attractive qu'en 2019 suite à l'entretien de la végétation. Un ou deux oiseaux ont été observés, mais sans reproduction avérée.
- **ZAC Pierre Blanche (Manissieux) :** le terrain de compensation de la ZAC a été mis en place au mois de juin 2019. Elle est située dans une zone en friche de Saint-Priest, Laleau, en bordure de zone d'activités, au sud de l'aéroport de Bron. La zone correspond aux prescriptions du plan, avec une surface de 1 ha composée pour partie de galets et de zones herbacées rases. Un couple s'est reproduit avec 2 poussins observés. Un des adultes a été équipé d'un GPS le 20 juin. Cette parcelle, très tranquille à l'écart des routes, devra cependant être mieux entretenue par une élimination de la végétation qui pousse trop rapidement et gêne l'observation.
- Le projet **de zones d'activités de Corbèges-et-Taches**, à Corbas, est entré dans sa phase de construction en 2019. La friche intra urbaine d'une surface de 28 ha accueillait régulièrement un à deux couples au cours des années précédentes. Les mesures comprennent deux zones d'un hectare chacune. La première zone située dans le périmètre du projet a été mise en place en

2019, et la deuxième en 2020 à Jonage. Un couple a niché dans la ZAC avec un poussin dans la friche (donc hors parcelle de compensation), malgré les travaux en cours. À Jonage, un couple était présent avec reproduction dès cette année.

- La création du site lié au projet du **Multipole de Décines-Charpieu** ou **Parc SAS Kane** a débuté en décembre 2019. Un couple y a été rapidement observé en 2020, mais sans reproduction.

En 2020, 17 parcelles compensatoires correspondant à 12 projets différents étaient en place sur le territoire du plan. Au total, 12 ont été observés, produisant 9 nichées, dont 6 ont connu un succès de reproduction. Les résultats sont donc particulièrement positifs pour l'année 2020. Le taux d'occupation des sites compensatoires est de 82%, et, pour la première fois, le succès de reproduction de 63% est significatif, légèrement supérieur au taux de l'ensemble des nids.
L'entretien de la végétation reste essentiel pour maintenir l'attractivité des sites. Le dérangement reste un problème récurrent sur plusieurs sites.

Photo n°5 : Parcelle compensatoire de Chassieu, près de l'aérodrome de Bron, avril 2018, D. TISSIER

Les carrières de la plaine d'Heyrieux

Les 7 exploitations de la plaine d'Heyrieux, à Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Bonnet-de-Mure et Saint-Laurent-de-Mure, mettent toutes en place des actions comprenant le suivi et la protection des nichées, et pour certaines, la création de zones temporaires de nidification. En 2020, les différents suivis menés sur la zone ont permis de localiser 6 couples, dont 3 au moins ont réussi leur reproduction.

La carrière de Mions

Située entre l'A46 et le bourg de Mions, cette carrière, déjà exploitée bien avant le début du plan, accueille régulièrement plusieurs couples d'œdicnèmes. En 2020, trois couples ont été vus, mais sans succès de reproduction malgré l'observation de deux poussins, début mai.

La carrière de Croix des Évessays (Colombier-Saugnieu)

Cette carrière, située entre le hameau de Saugnieu et l'A432, est maintenant dans sa phase d'exploitation. Aucun milieu favorable à la reproduction n'existait en 2019, ni en 2020, et aucun couple ne s'est reproduit.

Rassemblements postnuptiaux

Enfin, la dernière partie du suivi 2020 a été consacrée aux **regroupements postnuptiaux**, en particulier celui de Saint-Priest. **Ce site est à préserver absolument. Son classement actuel en AU ne permet pas de garantir sa préservation à long terme.**

Ce rassemblement du Capot, entre la rue du Capot et la rue Clémenceau, reste un des plus importants. Cependant, en 2020 comme en 2019, les effectifs ont été particulièrement faibles, avec un maximum de 78 individus seulement fin septembre, le site étant vite délaissé du fait d'un traitement herbicide, puis d'une végétation d'engrais vert en *ray-grass* très peu favorable à l'espèce. Le site voisin (rue des Alpes) de la plaine de Manissieux, souvent utilisé par le passé, n'a été que très peu fréquenté en 2020, bien que semblant assez favorable.
Notons que c'est sur ces deux sites qu'ont eu lieu plusieurs opérations de capture afin de baguer et équiper des oiseaux adultes de balises.

Les oiseaux se rassemblent aussi dans deux parcelles agricoles de Revoisson/Grandes Terres sud, à Genas, à 1,7 km du Capot, comme en 2019, avec un effectif très fluctuant et un maximum de 86 début octobre. Les oiseaux alternent souvent le Capot et Genas au gré des conditions plus ou moins favorables.
Certains vont ou viennent aussi vers ou du site de la ZAC Berliet qui a été bien utilisé cette année.
En effet, cette friche industrielle en attente de construction, principalement entourée de milieux urbains, mais entièrement clôturée, donc avec des dérangements très rares, a vu pour la première fois un rassemblement, le seul noté en dehors des parcelles agricoles. Le maximum a été noté début novembre avec 66 oiseaux, dont une bonne cinquantaine y a mené un hivernage complet !

Ce site en milieu urbain géré par la municipalité de St-Priest est en attente de construction, et si aucun projet n'est actuellement connu, il est le site de rassemblement le plus menacé du territoire du plan.

Signalons aussi un petit rassemblement (maximum de 40) dans un champ de Chassieu (les Grandes Brosses), qui n'avait plus été utilisé depuis 2008. Les oiseaux n'y sont restés que du 6 au 24 octobre.

Le graphe ci-dessous additionne les oiseaux de Saint-Priest Manissieux, ZAC Berliet, Chassieu et Genas.

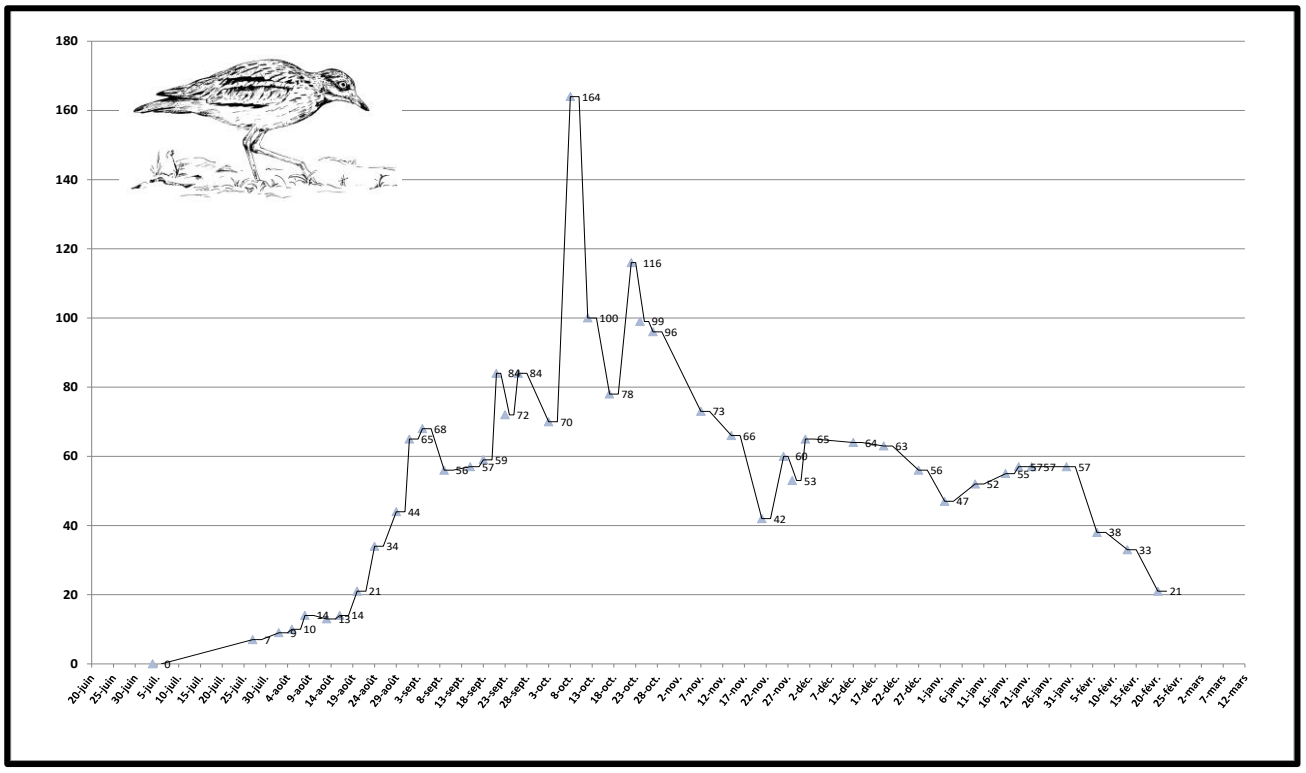

Graphe n°1 : évolution du nombre d'Œdicnèmes aux rassemblements en 2020

Ceci donne alors un maximum de 164 individus le 8 octobre. Cette date corrobore celles constatées pour les maxima les années précédentes, des petits groupes commençant à partir en migration à partir du 10 octobre, ce qui a été confirmé aussi par les balises GPS.

Le bassin d'orage de Saint-Exupéry a accueilli un groupe en août, maxi de 34 début août, mais vite délaissé. Quelques oiseaux semblent avoir gagné les autres sites, ce qui a été confirmé par des lectures de bagues.
Côté Isère, aucun rassemblement n'a été observé.

Mais ce qu'on retiendra principalement, c'est que, comme l'an dernier, un groupe de 50 à 60 oiseaux a passé tout l'hiver, principalement à la ZAC Berliet et, pour quelques-uns, parfois à Genas !
La température n'a jamais été très froide, mais les oiseaux ont été observés posés sur la neige le 13 février 2021, ce qui surprend pour cette espèce !

Photo n°6 : Œdicnèmes criards, rassemblement de la ZAC Berliet, Saint-Priest, février 2021, D. TISSIER

Notons aussi que le nombre de couples nicheurs de 111 laisserait penser que le nombre d'individus du territoire (adultes et jeunes) après la reproduction serait de l'ordre de 300, et donc que certains oiseaux ne sont pas trouvés ou vont dans des rassemblements hors territoire. Là aussi, les balises GPS devraient nous en apprendre plus dans l'avenir.

En conclusion

La prospection de terrain 2020 a été menée avec succès, le nombre de couples trouvés en 2020 est de 111, comme en 2019, au lieu de 88 en 2018, 91 en 2017 et de 89 en 2016. Le taux de réussite des nichées est le meilleur relevé depuis 2015, sans doute grâce à des conditions météorologiques favorables. Les couples des zones non agricoles sont plus nombreux que ceux des zones agricoles.
Pour la deuxième année, les sites de compensation ont vu une bonne occupation et un bon succès de reproduction. Ceci est encourageant, les couples, très fidèles à leur lieu de nidification, s'adapteront probablement de plus en plus à ces nouveaux terrains.

Les couples nicheurs bénéficient de zones agricoles encore nombreuses et très favorables, mais la consommation d'espaces agricoles se poursuit. D'autres couples s'accrochent à des sites industriels qui sont aujourd'hui de plus en plus enclavés au milieu de constructions diverses et très menacés de disparition. Les carrières et bassins de rétention d'eaux restent des milieux précieux pour l'espèce.

Le Plan de Sauvegarde mis en œuvre depuis 2015 semble porter ses fruits et permet le maintien d'une population d'Œdicnèmes criards viable et pérenne. Ceci grâce aux efforts de tous les participants, au sein des organismes parties prenantes et aux nombreuses heures de suivi de terrain et de protection.

Enfin, les poses de balises GPS commencent à donner des informations intéressantes et devraient permettre d'améliorer les actions futures.

Remerciements :

À la fin de ce résumé du rapport 2020, nous tenons à remercier tous ceux qui œuvrent pour la bonne marche du programme de sauvegarde :
La Métropole de Lyon et en particulier Nathanaël COTTEBRUNE, les représentants des communautés de communes, de la DREAL et de la Chambre d'Agriculture, tous les agriculteurs et les personnes des entreprises industrielles et des carrières sollicités pour les protections des nids, en particulier M. Robert VOLLAND et son équipe de Komat'su qui nous ont permis de faire des poses de bagues et de balise dans leur site industriel,
et bien sûr les équipes sur le terrain, Mélanie SILLON-HUGON, Didier BOGEY, Daniel CHAUVIN, Jean-Yves CHÉTAILLE, Christophe DEFAYE, Norbert FAURE, François LIÉNARD, Lucas LIÉNARD, Pascal RENALD, Marie RUBIO et Luce VIENNET (APIE), Camille MIRO, Paul ADLAM, Christophe D'ADAMO, Dominique TISSIER, Loïc LE COMTE, Arnaud LE DRU, Kevin GUILLE, Caroline BREFORT, Olivier MONTAVON, Noémie DELAYE, Émilie MÜLLER (LPO-Rhône), ainsi que Steve AUGIRON, responsable du programme national "*Œdicnème criard*" qui intervient pour la pose des balises.

Bibliographie

- **ADLAM P., HUGON M., D'ADAMO C. & LIÉNARD F. (2015).** *Plan de Conservation de l'Œdicnème criard : rapport annuel 2015*. LPO-Rhône et APIE, rapport d'animation, Lyon.
- **ADLAM P., HUGON M., D'ADAMO C. & LIÉNARD F. (2016).** *Plan de Conservation de l'Œdicnème criard : rapport annuel 2016*. LPO-Rhône et APIE, rapport d'animation, Lyon.
- **ADLAM P., SILLON-HUGON M. & D'ADAMO C. (2017).** *Plan de Conservation de l'Œdicnème criard : rapport annuel 2017*. LPO-Rhône et APIE, rapport d'animation, Lyon.
- **ADLAM P., SILLON-HUGON M. & D'ADAMO C. (2018).** *Plan de Conservation de l'Œdicnème criard : rapport annuel 2018*. LPO-Rhône et APIE, rapport d'animation, Lyon.
- **ADLAM P., HUGON M. & D'ADAMO C. (2019).** *Plan de Conservation de l'Œdicnème criard : rapport annuel 2019*. LPO Rhône et APIE, rapport d'animation, Lyon.
- **ADLAM P., SILLON-HUGON M., MIRO C., TISSIER D. & D'ADAMO C. (2020).** *Plan de Conservation de l'Œdicnème criard : rapport annuel 2020*. LPO-Rhône et APIE, rapport d'animation, Lyon.
- **BOURGOGNE V. & TISSIER D. (2017).** Détermination de l'âge des poussins d'Œdicnèmes criards, identification des juvéniles et dimorphisme sexuel. *L'Effraie* n°44 : 15-40. LPO Rhône, Lyon.
- **GREEN R.E. & GRIFFITHS G.H. (1994).** Use of preferred nesting habitat by stone curlews *Burhinus oedicnemus* in relation to vegetation structure. *J. Zool. Lond*. 233 : 457-471.

- **LE COMTE L. & TISSIER D. (2017).** Premières preuves de deux reproductions successives réussies d'un couple d'Œdicnèmes criards dans le département du Rhône. *L'Effraie* n°44 : 9-13. LPO Rhône, Lyon.
- **LE DRU A., BOURGOGNE V. & ADLAM P. (2018).** Premiers poussins d'Œdicnèmes criards bagués à Lyon Métropole. *L'Effraie* n°48 : 62-69. LPO Rhône, Lyon.
- **TISSIER D. (2006).** Répartition de l'Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus* dans le Rhône. *L'Effraie* n°19 : 7-22. CORA-Rhône, Lyon.
- **TISSIER D. (2015b).** Note sur de curieuses observations d'un groupe d'Œdicnèmes criards en période de nidification. *L'Effraie* n°39 : 11-20. LPO Rhône, Lyon.
- **TISSIER D. (2017).** Nidification de l'Œdicnème criard dans des bassins de rétention d'eau en région lyonnaise. *Ornithos* 24-5, 272-277.
- **TISSIER D. (2020).** Hivernage d'un groupe d'Œdicnèmes criards dans le Grand Est lyonnais en 2019-20. *L'Effraie* n°50 : 18-26. LPO Rhône, Lyon.
- **VAUGHAN R. & VAUGHAN-JENNINGS N. (2005).** The Stone Curlew *Burhinus oedicnemus*. Isabelline Books, Falmouth, 345 pages.

Photo n°7 : Œdicnème criard, Saint-Priest, juin 2020, D. TISSIER